

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6916**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Chef d'agrès des sapeurs-pompiers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Général commandant la brigade, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef d'agrès des sapeurs-pompiers de Paris occupe à la fois un emploi opérationnel et un emploi fonctionnel en unité incendie. Outre des connaissances théoriques et pratiques, indispensables à une bonne analyse des risques et prévention en situation d'urgence et sur intervention, s'ajoute des savoir-faire acquis par répétition de conceptions tactiques comme le plan rouge par exemple, et le maniement de matériel d'incendie et de secours d'usage courant et spécifique.

Deux grands domaines peuvent être délimités :

Le domaine opérationnel, (le plus important)

- commandement de l'équipage d'un véhicule (2 à 10 personnes) dont il a l'entière responsabilité
- commandement d'une opération de secours sur feux et explosions, pour secours aux victimes, face à la menace NBC ou aux TMD. Il anticipe les causes et effets d'un événement, évalue la gravité et les risques d'une situation, élabore son idée de la manœuvre et la fait exécuter, attaque et circonscrit le sinistre, porte secours aux victimes, rend compte à ses supérieurs

Le domaine fonctionnel (c'est l'adjoint du chef de service)

- gestion du personnel
  - formation
  - gestion administrative
  - maintenance et entretien des véhicules, des équipements, du matériel, des locaux.
- Principales capacités attestées : - être capable d'élaborer un scénario d'intervention dans les divers domaines énumérés ci-dessus
- être capable de mener à bien une intervention dans ces divers domaines
  - être capable de diriger une équipe et d'en avoir la pleine responsabilité
  - être capable de gérer une unité.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Service de secours des sapeurs-pompiers de Paris

- chef d'agrès premier secours (PS) - chef d'agrès au véhicule d'assistance aux victimes (VSAV)

- adjoint au chef de garde incendie

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1706 : Sécurité publique

### Réglementation d'activités :

Habilitations - PSE1 et PSE2 ou de moniteur de secourisme

- SSIAP 1

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Après avoir satisfait à l'épreuve d'accès, la certification comporte deux composantes :

'Formation générale', ou partiel constitué d'épreuves écrites dans les matières suivantes :

- physique, chimie, électricité
- hydraulique
- connaissance des textes réglementaires de la brigade
- prévention-prévision.

'Formation chef d'agrès premier secours' ou second partiel constitué d'épreuves orales ou pratiques dans les matières suivantes:

- techniques EPMS
- connaissances, emploi, mise en œuvre des engins, véhicules et moyens spéciaux
- interventions particulières
- formateur

- commandement en intervention.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président : Colonel sous-chef d'emploi Vice-président : chef du bureau formation instruction de la brigade vice-président - examinateur : chef du bureau formation instruction de la brigade Vice-président - épreuves écrites : 1 officier supérieur
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		Président du jury : le général commandant la brigade représenté par le chef du bureau formation instruction 2 professionnels ( qui peuvent appartenir ou non au ministère de la Défense), deux formateurs du centre de la formation au CT. SPP du centre de formation des cadres de la brigade.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé Chef d'agrès des sapeurs-pompiers avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au JO du 22 février 2004)

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel le 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel le 4 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé BSAT Sapeur-pompier de Paris

Arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel le 27 mai 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé BMP1 Sapeur-pompier

Arrêté du 19 mai 1989 publié au Journal Officiel le 30 mai 1989 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé BMP1 Pompier de Paris

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

2005 : 91 2006 : 91

2007 : 65

##### Autres sources d'information :

[www.pompiersparis.fr](http://www.pompiersparis.fr)

##### Lieu(x) de certification :

Brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, place Jules Renard BP 31 - 75823 Paris Cedex 17

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre de formation des Cadres Fort de la Briche

93200 Saint-Denis

**Historique de la certification :**

Les missions qui incombent aux sapeurs-pompiers de Paris sont définies par le décret 2000-1162 du 28 novembre 2000.